



Commission des finances publiques

Déposé le : 20 mai 2009

N° CFP 44

Secrétaire : Churcot

Le 4 mars 2008

Madame Susan Kudzman
Première vice-présidente
Gestion du risque et gestion des comptes des déposants
Caisse de dépôt et placement du Québec
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3

Objet : Décision de la CDP dans le dossier des PCAA

Madame la première vice-présidente,

Le 5 décembre 2007, monsieur Henri-Paul Rousseau, président et chef de la direction, présentait aux différents comités de retraite réunis à Québec la proposition de la CDP quant à l'attribution des provisions pour les pertes liées au Papier Commercial adossé à des actifs (PCAA).

Lors des réunions des 6 et 12 décembre 2007 ainsi que celle du 16 janvier 2008, nos représentants au comité de placement vous ont fait part de leurs réserves après avoir étudié votre proposition.

Réunis en séance spéciale le 19 décembre, les représentants des participants au comité de retraite ont appuyé leurs délégués au comité de placement et clairement rejeté votre proposition. Lors de cette même rencontre, la partie gouvernementale, bien que sympathique à votre proposition, a émis quelques réserves notamment à l'égard de la composition du groupe des «petits déposants». À l'issue de cette séance, le président du comité de retraite, monsieur Jacques Racine, a été mandaté pour vous faire part des conclusions de nos discussions, mandat dont il s'est acquitté.

Toujours en attente d'une proposition modifiée répondant à nos préoccupations, nous avons été informés, le 15 février, de l'orientation de la CDP quant à l'attribution des provisions pour les pertes liées aux PCAA.

Nous désirons par la présente vous signifier au nom des cadres actifs et retraités membres du RACAR, notre dissidence quant à cette orientation. Nous jugeons regrettable que la caisse, en s'appuyant sur une opinion juridique de son service des affaires juridiques, procède ainsi sans l'approbation du comité de retraite du RRPE alors

qu'elle avait affirmé que tous les sept «grands déposants» (RRPE, RREGOP, RRQ, SAAQ, CSST, CCQ, FARR) devaient être consentants.

Suite aux différentes rencontres du comité de placement ainsi qu'à nos conversations téléphoniques des 15 et 18 février vous avez bien compris que compte tenu de nos responsabilités fiduciaires, notre mandat envers les cotisants et les prestataires est de protéger et faire fructifier leur patrimoine. Nous devons agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans le meilleur intérêt des 13 400 participants que nous représentons.

Ainsi, nous ne pouvons qu'être en désaccord avec la décision du 21 février du conseil d'administration de la CDP d'attribuer au RRPE une partie des provisions pour pertes relatives à certains autres déposants.

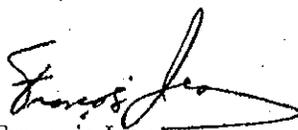
Nous vous informons que nos représentants au comité de placement proposeront des modifications à l'entente de service afin d'éviter qu'une telle situation puisse se reproduire à l'avenir.

Nous comptons sur votre collaboration et celle des représentants de la partie gouvernementale au comité de retraite afin que nous puissions atteindre cet objectif au cours de l'année 2008. Il en va de notre intérêt collectif afin d'assurer le maintien d'une saine relation d'affaires.

En terminant, nous saluons le rendement obtenu par la caisse en 2007 dans ce contexte difficile et le leadership de monsieur Henri-Paul Rousseau dans la gestion de la crise des PCAA. Nous souhaitons aussi vous remercier de votre implication à informer régulièrement notre comité de placement et à vous assurer que la situation était bien comprise de celui-ci durant cette période.

Nous vous prions de recevoir, Madame la première vice-présidente, l'expression de nos meilleurs sentiments.

FJ/ND/gg


François Jean
Président

c.c. M. Henri-Paul Rousseau, président et chef de la direction de la CDP
M. Jacques Racine, président du comité de retraite RRPE
M. Guy Chouinard, membre du comité d'administration de la CARRA
M^{me} Jocelyne Dagenais, présidente-directrice générale de la CARRA
Membres du comité de retraite RRPE